

• **3** <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/>

Finistère : la fuite d'une cuve de méthanisation à l'origine d'une pollution de l'Aulne

Publié le 20/08/2020 à 12h00

Une pollution de l'Aulne est en cours, ce 20 août, dans le Finistère, touchant le réseau de distribution d'eau potable. En cause : une défaillance électronique sur l'une des cuves de la centrale de biométhane de Châteaulin. La consommation d'eau potable a été restreinte sur certaines communes.



Suite à cette pollution de l'Aulne, la consommation d'eau potable est restreinte dans certaines communes du Finistère • © Carole Collinet-Appéré/France Télévisions

Selon un arrêté de la préfecture du Finistère, l'eau du robinet n'est plus bonne à boire dans cinquante communes du département. En cause : une pollution de l'Aulne due à une concentration élevée en ammoniacque constatée par l'usine d'eau potable de Coatigrac'h, à Châteaulin. Cette usine, propriété du syndicat mixte de l'Aulne (SMA), a été mise à l'arrêt.

En cause : des résidus de méthanisation

À l'origine de cette présence d'ammoniacque dans l'Aulne : 400 m³ de digestat (soit 400.000 litres), des résidus de méthanisation de matières organiques naturelles qui proviennent de la centrale de production de biométhane de Kastellin, exploitée par le groupe Vol-V, producteur indépendant d'énergies vertes.

Une défaillance du système électronique sur l'une des cuves contenant du digestat a entraîné, dans la soirée du 17 août, un débordement. **Les résidus se sont déversés dans le bassin d'orage de la centrale, là où sont stockées les eaux pluviales, avant de s'écouler vers l'Aulne.** Cette centrale biogaz est située à un km du fleuve côtier et en amont de l'usine d'eau potable.



La centrale biogaz de Châteaulin est à l'origine de cette pollution de l'Aulne • © Gwenaëlle Bron/France Télévisions

La préfecture du Finistère a donc pris un arrêté pour restreindre l'usage de l'eau. *"La pollution répandue dans le milieu continue de rejoindre l'Aulne en amont de la prise d'eau de Coatigrac'h"* précise-t-elle dans un communiqué diffusé ce 20 août.

Quimper à part

Les communes figurant sur la liste de la préfecture, comme Quimper, Crozon ou encore Châteaulin, ne sont pas toutes touchées de manière identique. *"Une partie des villes qui sont dans cet arrêté ont leur propre système d'exploitation d'eau,* rappelle Armelle Huruguen, vice-présidente du Conseil départemental en charge des questions environnementales. **Elles ne font appel au SMA qu'en cas de besoin et peuvent bloquer ce qui arrive de l'Aulne".**

C'est le cas de Quimper. Dans un communiqué, la mairie rappelle qu'une *"solution technique permet d'alimenter le réseau d'eau par une autre source d'approvisionnement. En conséquence, l'eau distribuée dans le réseau d'eau est potable, comme habituellement. Il n'y a pas eu de rupture dans l'approvisionnement d'eau potable"*.

À l'inverse, le secteur quimpérois de Ty Sanquer reste concerné par l'arrêté préfectoral. Une distribution de bouteilles d'eau y sera effectuée ce 20 août, *"pour répondre aux besoins immédiats des habitants de ce secteur"*.

Pas d'eau potable à Châteaulin et sur la presqu'île de Crozon

Châteaulin et la Presqu'île de Crozon sont, en revanche, alimentées directement par l'Aulne. La consommation d'eau du robinet y est donc fortement déconseillée. "Il est recommandé, jusqu'à obtention de résultats d'analyses attestant de la conformité de la qualité de l'eau distribuée, de ne pas utiliser l'eau du robinet pour la boisson et le lavage des légumes et des fruits consommés crus, précise le communiqué de la préfecture du Finistère. Elle peut toutefois être utilisée pour les besoins sanitaires et pour la cuisson des aliments". La mairie de Châteaulin va, elle aussi, superviser une distribution de bouteilles d'eau dans la commune.

« On ne comprend pas comment 400 m3 de digestat aient pu déborder sans alarme et sans bassin de rétention prévus. »

Eau et Rivière

Dans un communiqué, Eau et Rivière de Bretagne réagit à cette pollution. "**Ce nouvel accident industriel sur un méthaniseur porte préjudice une nouvelle fois aux rivières finistériennes, après celui de la Beuzec Cap Sizun il y a deux ans qui avait anéanti trois kms de cours d'eau**" explique l'association qui dénonce aussi l'absence de contrôle extérieur d'une telle installation. "Il est inconcevable de continuer à accepter le principe de l'auto-contrôle pour ce type d'activité ICPE (installation classée pour l'environnement)".

Eau et Rivière annonce qu'elle va "porter plainte contre l'auteur de cette pollution pour que toute la lumière soit faite dans la chaîne des responsabilités qui ont conduit à cette privation d'usage et à la détérioration du milieu naturel aquatique".

« Il doit y avoir une enquête approfondie pour en tirer les conséquences et punir les responsables. »

Loïg Chesnais-Girard, président de la Région Bretagne

Le président de la Région Bretagne déplore lui aussi les conséquences importantes pour l'environnement et s'inquiète de l'impact causé sur la consommation d'eau du robinet pour les particuliers et les professionnels. "**Le fait de voir 50 communes et 180 000 personnes privées d'eau potable dans le Finistère est grave et il faudra que toute la lumière soit faite sur cet évènement**, dit-il dans un communiqué. *Aux résidents, privés d'accès à l'eau du robinet, et aux élus locaux, qui cherchent des solutions, je dis ma solidarité. Et je partage leur colère*"

De son côté, la centrale biogaz de Kastellin précise que la cuve sera entièrement nettoyée ce vendredi 21 août. **Des analyses du bassin d'orage seront également menées afin de vérifier s'il reste des traces de digestat.** Le site de production de biométhane a stoppé son activité en attendant.

Carole Collinet-Appéré